MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES

La lettre de la MDPH

Lettre MDPH n° 48 / Juin 2025

Édito

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, a marqué un changement de paradigme dans le regard porté par la société sur les personnes en situation de handicap. Elle a instauré deux notions majeures : l'inclusion et la compensation du handicap.

La MDPH a été créée en avril 2006 comme un guichet unique pour l'accueil, l'information, l'accompagnement, le conseil et l'accès aux droits. Depuis février 2024, les Maisons Départementales de la Solidarité (MDS) offrent un relais de la MDPH en territoire pour favoriser une réponse de proximité pour les personnes en situation de handicap et leurs proches.

En Indre-et-Loire, plus de 13 000 personnes sont bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), 25 000 personnes ont une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) et plus de 4 500 sont bénéficiaires de la prestation de compensation (PCH). Ce sont au total près de 48 000 personnes qui ont un droit ouvert à la MDPH dont 20 000 sans limitation de durée.

La PCH a beaucoup évolué depuis sa création. Initialement réservée aux adultes vivant à domicile, elle a été ouverte en 2007 aux personnes hébergées en établissement pour les périodes de retour à domicile (aide humaine) et étendue sur les autres volets (aides techniques, aménagement du logement, etc.). Depuis 2008 : les parents d'un enfant de moins de 20 ans ont un droit d'option entre l'allocation de l'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) et la PCH. En 2021, la PCH parentalité a été mise en place et enfin en 2023, la PCH a été étendue au soutien à l'autonomie et à la surdi-cécité. Pour autant, nous savons que la PCH ne répond pas encore à l'ensemble des besoins.

La PCH représente pour le Département une dépense de près de 33,5 millions d'euros en 2025.

Au regard des divers évènements organisés par les partenaires en ce début d'année 2025, pour fêter la loi de 2005, le Département a fait le choix de fêter l'anniversaire de la création de la MDPH au cours du 1er semestre 2026. Ce sera l'occasion de mettre en valeur tout ce qui existe d'accessible au niveau départemental pour les personnes en situation de handicap, en transversalité avec les Directions du Département (monuments, lecture publique, sports, SDIS), les associations dans le champ du handicap et les pairs-aidants.

Madame Cécile CHEVILLARD, Vice-présidente du Conseil départemental en charge de l'Autonomie, Personnes âgées et Personnes en situation de handicap.

UNE

service public de l'autonomie

Préparation du lancement du service public départemental de l'autonomie (SPDA)

Pour les personnes en situation de handicap, l'accès aux aides et la mise en place de solutions adaptées sont souvent complexes.
Beaucoup de personnes sont confrontées à un « parcours du combattant ».
De nombreux professionnels peuvent intervenir dans le parcours d'une personne, mais parfois ils ne se coordonnent pas assez.
Pour simplifier la vie des personnes en situation de handicap ou de leurs aidants, et faciliter leurs démarches et leurs parcours, le Service public départemental de l'autonomie (SPDA) va se mettre en place dans chaque département avant la fin de l'année 2025.
Le SPDA sera mis en œuvre par les différents acteurs institutionnels (exemple : la MDPH) et les professionnels qui agissent pour les personnes en situation de handicap, les personnes âgées et leurs proches aidants.
Le Conseil départemental, en lien avec l'Agence régionale de santé (ARS), est responsable de la mise en œuvre du SPDA.
Le SPDA concerne 4 missions de service public. Ces missions sont articulées entre elles :

- La garantie d'un accueil, d'une information, d'une orientation et d'une mise en relation, quelle que soit la porte d'entrée utilisée localement par la personne,
- L'évaluation de la situation, l'attribution de droits et de prestations adaptés,
- Le soutien à des parcours personnalisés, continus et coordonnés,
- La réalisation d'actions de repérage, de prévention et d'aller-vers.

Le SPDA part des besoins des personnes concernées. Il doit donc être construit pour et avec les personnes. Dans ce cadre, la MDPH souhaite réaliser des entretiens auprès de personnes en situation de handicap et de leurs proches aidants.
Si vous souhaitez participer à un entretien pour nous faire part de votre expérience et de votre vécu en tant que personne en situation de handicap ou proche aidant ; vous pouvez nous écrire un mail à l'adresse suivante : **info@mdph37.fr**
Un professionnel de la MDPH vous recontactera pour organiser l'entretien.

INFORMATIONS MDPH

ADRESSE

38, rue Édouard-Vaillant - CS 14233 - 37042 TOURS CEDEX 1

Tél : 02 47 75 26 66
Mail : ***info@mdph37.fr***
Site : ***www.mdph37.fr***

HEURES D'OUVERTURE

Ouverture du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30
Un numéro de téléphone unique : 02 47 75 26 66 de 13 h 30 à 16 h 30 les lundi, mardi, mercredi et vendredi

Fermeture de la MDPH tous les jeudis après-midi

VIE DE LA MDPH

Les résultats de l'enquête de satisfaction des usagers

La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) a créé un site internet pour permettre aux personnes en situation de handicap et à leur famille, de donner leur avis sur leur MDPH : **https://mamdph-monavis.fr/**

Grâce au partenariat avec la CAF Touraine, l'enquête de satisfaction a été envoyée par mail aux usagers bénéficiaires de l'AAH (allocation adulte handicapé) et l'AEEH (allocation d'éducation de l'enfant handicapé).
En 2024, la participation à l'enquête est en forte augmentation avec 2 815 répondants, dont la moitié sont des bénéficiaires de l'AEEH ou de l'AAH.

Merci à vous d'avoir été si nombreux et nombreuses à répondre !
L'enquête de satisfaction nous permet d'améliorer nos services, à la fois pour maintenir nos points positifs et améliorer nos points négatifs. Cette dynamique est portée par l'ensemble des professionnels de la MDPH dans le cadre de la démarche qualité.

La qualité d'accueil, d'écoute et l'accessibilité
73,4% des participants considèrent qu'il est "facile" ou "plutôt facile" de contacter la MDPH par mail, courrier ou téléphone.
Les usagers de la MDPH sont 75,9% à considérer qu'il est "facile" de se rendre à la MDPH.
Nous observons que 72,6% des usagers savent à qui s'adresser en cas de question sur leur demande. Pour une grande partie des participants, les agents de la MDPH répondent à leurs questions (90,7% de retours positifs contre 83,5% en 2023) et sont jugés accueillants et à l'écoute (91,5%).
81,1% des usagers ont plutôt bien compris les droits ou les aides dont ils pouvaient bénéficier.
89,8% des usagers estiment qu'ils ont pu exprimer leurs besoins et leurs souhaits.

Les délais de traitement
Pour 43,1% des participants, les délais de réponse de la MDPH à leurs demandes d'aides ne sont "pas satisfaisants".
Les délais de traitement sont un des axes d'amélioration central de la MDPH, nous pouvons tout de même noter une amélioration par rapport à l'année précédente.

La réponse aux besoins
Nous constatons que 75,28% des usagers estiment que les aides répondent globalement à leurs besoins.

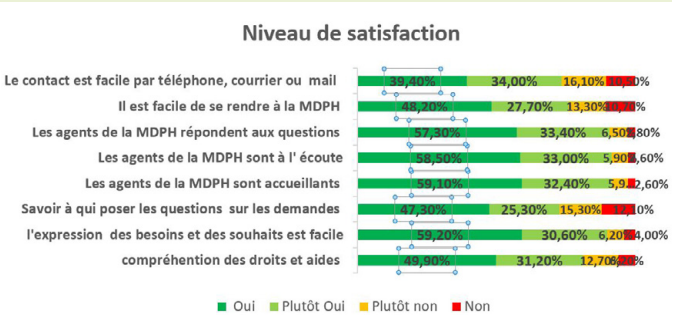

LA MDPH 37 SUR YOUTUBE

L'association des myasthéniques isolés et solidaires (AMIS) a sollicité la MDPH 37 pour participer à un projet vidéo autour du dossier MDPH.
L'idée est d'apporter des informations générales sur la complétude du formulaire pour permettre une évaluation la plus juste par les équipes pluridisciplinaires.
Cette vidéo a été mise en ligne sur la chaîne Youtube de l'association à l'occasion de la journée internationale des maladies rares, vous pouvez la consulter : Association AMIS - YouTube.

Roro le costaud, influenceur tétraplégique tourangeau a mis en ligne sur sa chaîne Youtube, une vidéo intitulée les « 1001 secrets de la MDPH », pour présenter autrement les missions et le fonctionnement de la MDPH.
À voir sur Roro Le Costaud - YouTube

RÉPIT ET PROCHES AIDANTS

Parent'ailes : La plateforme départementale de répit et d'aide aux aidants.

Cette plateforme de répit est financée par l'ARS et portée par Enfance et Pluriel.

Les missions de Parent'ailes :

- Accueillir, écouter et conseiller les aidants de personnes en situation de handicap
- Informer et orienter vers les dispositifs d'accompagnement ou de soutien en fonction des besoins
- Rechercher des solutions de répit et d'aides adaptées
- Accompagner et soutenir les aidants dans le maintien de leur vie familiale, professionnelle.

Les services de Parent'ailes en fonction des besoins des aidants :

- Informations sur les droits et les aides possibles et mises en relations avec les dispositifs ressources existants
- Ecoute attentive des besoins pour construire avec les aidants, une réponse adaptée
- Soutien individuel ou collectif par des temps d'échanges et de partage d'expériences entre aidants
- Répit en structure ou à domicile pour permettre un accueil de la personne aidée en fonction de ses besoins
- Accès aux loisirs pour la personne aidée afin de libérer du temps à l'aidant
- Accès à des formations pour valoriser et soutenir le rôle des aidants.

Une équipe de professionnels à votre écoute pour vous orienter et vous accompagner.
Contact par téléphone au 02 34 37 43 65 du lundi au vendredi de 9H00 à 17H00, par mail à parentailes@enfance-pluriel.fr

ÉCHO DU MÉDICO-SOCIAL

Des rencontres professionnelles avec les partenaires

Afin de répondre au mieux aux sollicitations de ses partenaires, la MDPH a initié cette année 2 rencontres collectives.

La première autour du thème « Les missions de la MDPH, le formulaire et le service en ligne » a rassemblé 115 professionnels.

La prochaine aura lieu le 18 septembre à 14H00, à la Maison des sports (Parçay-Meslay) et sera dédiée aux prestations et à leurs critères d'éligibilité.

Ces rencontres permettent des échanges riches et renforcent la collaboration entre les professionnels de la MDPH et les partenaires du territoire dans l'intérêt des personnes accompagnées.

VIE DES ASSOCIATIONS

Une antenne départementale de l'association Vivre avec une N.M.P. (neoplasie myeloproliférative)

L'association Vivre avec une N.M.P. est présente en Indre-et-Loire depuis 2024.
Cette association se préoccupe des cancers du sang rares provoqués par une mutation génétique.
Au niveau national, depuis 3 ans, cette association œuvre pour informer le grand public sur l'existence de ces maladies méconnues en participant à Septembre rouge.
Bien plus qu'une campagne, Septembre rouge est un appel à la solidarité, une invitation à l'information et une promesse d'espoirs pour ceux qui luttent.

Contact antenne départementale :
Madame Aline DELAUNAY – 06 21 95 59 49
vnmp.aline37@gmail.com
www.vivreavecunenmp.com

LOISIRS, SPORT, CULTURE

L'accessibilité des monuments du Conseil départemental

L'accessibilité à la culture et aux loisirs est un des engagements du Conseil départemental d'Indre-et-Loire en faveur de l'inclusivité. Ainsi, les 8 monuments et musées du Département ont à coeur d'accueillir ces visiteurs dans des conditions adaptées.

Une nouvelle visite virtuelle à la Cité royale de Loches

La Cité royale de Loches développe l'accessibilité aux visiteurs à mobilité réduite confrontés à l'impossibilité de se rendre au 1er étage du Logis royal, en proposant une nouvelle visite virtuelle du Logis royal.

Cette visite virtuelle permet une déambulation à l'intérieur du monument et la mise en valeur des points d'intérêt des espaces de visite grâce à une tablette.

Cette visite virtuelle est accessible aux personnes ayant d'autres types de handicap, en intégrant des traductions, des contenus en LSF (langue des signes française) et en FALC (facile à lire et à comprendre). Ce projet, réalisé grâce au financement de la DRAC (direction régionale des affaires culturelles) Centre-Val de Loire, est disponible depuis décembre à l'accueil du Logis royal.

En complément de cette visite virtuelle, la Cité royale de Loches dispose d'une boucle magnétique qui permet aux personnes en situation de handicap auditif de suivre de façon appropriée l'Histoire du Logis royal.

Également, la visite du lieu est facilitée pour les personnes en situation de handicap visuel grâce aux documents de visite en caractères agrandis.

Trois monuments labellisés "Tourisme et Handicap"

Le Prieuré Saint-Cosme - Demeure de Ronsard, la Forteresse royale de Chinon et le Musée de la Préhistoire du Grand-Pressigny sont labellisés "Tourisme et Handicap" pour les quatre handicaps : moteur, mental, visuel et auditif.

Pour les quelques espaces non accessibles aux personnes à mobilité réduite, la Forteresse royale de Chinon met à disposition une visite en réalité augmentée avec une tablette HistoPad.

Des documents en caractères agrandis et des maquettes tactiles sont disponibles dans les sites pour les personnes en situation de handicap visuel.

Pour les personnes en situation de handicap auditif, des visites en LSF sont proposées.

Enfin, des offres de visite et des outils de médiation adaptés aux personnes en situation de handicap mental sont réalisées dans les monuments.

Créé en 2001, le label "Tourisme et Handicap" permet une information fiable, descriptive et objective de l'accessibilité des sites touristiques. Il tient compte des quatre handicaps : moteur, mental, auditif et visuel.

Ce label national est attribué à la suite d'une démarche volontaire des lieux touristiques qui souhaitent améliorer le confort d'usage de leurs visiteurs.

Des initiatives dans tous les monuments

Le Musée Balzac – Château de Saché, le Musée Rabelais – La Devinière, le Domaine de Candé et l'Hôtel Goüin développent également une politique d'accessibilité pour leurs visiteurs en situation de handicap en proposant des visites et des supports de médiation adaptés toute l'année.

Pour exemple, des boucles magnétiques sont mises à disposition des personnes en situation de handicap auditif dans les 2 maisons d'écrivains : Musée Balzac – Château de Saché et Musée Rabelais – la Devinière.

Le Département se mobilise également pour l'inclusivité en proposant un tarif réduit pour les personnes en situation de handicap et leur accompagnant.

Le portail de l'audiodescription

Le portail du Ministère de la culture, dédié à l'audiodescription, fournit aux usagers en situation de handicap visuel et à leurs proches un accès direct ou indirect à un catalogue de films audiodécrits, et à un ensemble de ressources informatives sur l'audiodescription.

Retrouver le catalogue des films audiodécrits et les plateformes qui les diffusent sur le Portail de l'audiodescription (https://audiodescription.beta.gouv.fr/).

LA MDPH À VOTRE RENCONTRE

La MDPH a plusieurs missions :

Elle évalue les besoins de compensation des personnes en situation de handicap et permet l'accès aux droits et aux prestations.

Elle a aussi pour mission d'informer les personnes en situation de handicap, les aidants, les professionnels et toutes les personnes qui ont des questions autour du handicap.

La présence des professionnels de la MDPH, pendant les événements publics, est donc importante pour vous rencontrer.

Depuis le dernier numéro de la lettre, la MDPH a participé :

- Au Forum de l'orientation, le samedi 11 janvier
- À la Journée internationale des maladies rares, le samedi 1er mars
- Au Carrefour des métiers pour les jeunes en situation de handicap, le mardi 18 mars
- Au Forum Cap emploi, le mardi 18 mars
- À la Table ronde de l'Université « Les métiers au service du handicap, sens et impact », le 19 mars
- Au forum "Les clés pour l'emploi" à Nazelles-Négron, le 12 juin.